

**MAIRIE DE  
LA NEUVILLE EN HEZ**  
1 Rue du 8 Mai 1945  
60510 LA NEUVILLE EN HEZ

Tél. 03 44 78 95 43  
Fax. 03 44 78 01 20  
mairie.laneuvillenhez@wanadoo.fr

## **DÉLIBÉRATION**

Le 9 décembre 2015 le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

### **Etaient présents :**

Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard, HELIE Nadine, DEVISSCHER Arnaud.

### **Absents ayant donné procuration :**

Monsieur VASSEUR Frédéric était représenté par Madame HELIE Nadine,  
Monsieur DARBAS Fabien était représenté par Monsieur LEFORT Jacques,  
Madame MANSARD Odile était représenté par Monsieur DUFOUR Jean-François,  
Madame MERMA Colette était représentée par Monsieur DUCOLLET Gérard.

### **Etaient absents excusés :**

Monsieur LEMOINE Jean-Luc,  
Madame Catherine DUBOURG-MATHIEU.

Monsieur LEFORT Jacques a été élu secrétaire de séance.

## ***DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE***

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner **Monsieur LEFORT Jacques** pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**DECISION MODIFICATIVE N°1  
SUR LE BUDGET COMMUNAL 2015**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la DM N°1/2015 suivante :

<i>DESIGNATION</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
ID 020 : Dépenses imprévues en investissement		4 851.00 €
<b>TOTAL ID 020 : Dépenses imprévues investissement</b>		<b>4 851.00 €</b>
FD 022 : Dépenses imprévues en fonctionnement	4 851.00 €	
<b>TOTAL FD 022 : Dépenses imprévues fonctionnement</b>	<b>4 851.00 €</b>	
FD 6811 : Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		4 851.00 €
<b>TOTAL FD 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>4 851.00 €</b>
IR 2804182 : Autres : Bâtiments et installation		4 851.00 €
<b>TOTAL IR 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>4 851.00 €</b>

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**DECISION MODIFICATIVE N°2  
SUR LE BUDGET COMMUNAL 2015**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la DM N°2/2015 suivante :

<i>DESIGNATION</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
FD 022 : Dépenses imprévues en fonctionnement	150.00 €	
<b>TOTAL FD 022 : Dépenses imprévues fonctionnement</b>	<b>150.00 €</b>	
FD 6713 : Secours et dots		150.00 €
<b>TOTAL FD 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>150.00 €</b>

Cela concerne les dons CCAS reçus sur le budget communal à reverser sur le budget CCAS.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**DECISION MODIFICATIVE N°1  
SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2015**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la DM N°1/2015 sur le budget d'Assainissement suivante :

<i>DESIGNATION</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
FD 615 : Entretien et réparations	1 100.00 €	
<b>TOTAL FD 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 100.00 €</b>	
FD 6811 : Dotations aux amortissements		1 100.00 €
<b>TOTAL FD 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1 100.00 €</b>
ID 21532 : installation réseaux d'assainissement		1 100.00 €
<b>TOTAL ID 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 100.00 €</b>
IR 2803 : Frais d'études...		1 100.00 €
<b>TOTAL IR 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1 100.00 €</b>

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**PROLONGATION DE LA DELEGATION DE SERVICE  
POUR LA CANTINE ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Pour des motifs d'intérêt général, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prolonger la durée de la délégation de service pour la cantine et l'accueil périscolaire, faite à Léo Lagrange, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016.

Un avenant sera établi dans ce sens.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**FACTURES D'INVESTISSEMENT 2016  
NON PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2015**

Jusqu'à l'adoption du budget communal et d'assainissement 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**AVIS RENDU SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL  
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'OISE  
CONCERNANT LE REGROUPEMENT DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES RURALES DU BEAUVAISIS  
VERS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**

Considérant :

- Les premiers éléments d'analyse comparative qui font ressortir de multiples interrogations sur l'avenir de nos compétences, de notre fiscalité et de nos citoyens, en cas de fusion.
- L'absence de délai pour être en mesure d'obtenir une vision et des réponses claires à ces questionnements légitimes, et donc de s'engager de manière objective et motivée.
- La possibilité qui nous est offerte d'intégrer des communes extérieures à la CCRB et l'intérêt que certaines ont déjà exprimé dans ce sens.
- La demande de la Communauté de Communes du Clermontois de fusionner avec la Communauté d'Agglomération, créant ainsi une entité élargie dont il convient d'apprécier les modalités.
- Dans l'état actuel des dispositions réglementaires, des informations et des évolutions possibles.

Le Conseil Municipal de LA NEUVILLE EN HEZ à l'unanimité décide :

- **D'émettre un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet.**

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**AVIS RENDU SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL  
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'OISE :  
FUSION DES SYNDICATS D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE L'OISE**

Après lecture du document sur le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Oise notamment sur la fusion des syndicats d'électricité et après la présentation faite par le Maire.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable à ce projet.**

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

***DIMINUTION DU TEMPS D'EMPLOI DES ATSEMS :  
SUITE A REORGANISATION  
DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES***

Suite aux souhaits de nos deux ATSEMS d'arrêter les Temps d'Accueil Périscolaire (TAP)  
Le Conseil Municipal, avec l'accord des agents, décide à l'unanimité, de diminuer leur temps d'emploi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Un nouveau planning sera déterminé avec les personnes concernées ainsi qu'une nouvelle annualisation de leurs salaires.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.